



Extrait de délibération

Identifiant
2020-01-03

Comité syndical 27 janvier 2020 – Parthenay

L'An Deux Mille vingt le vingt et sept janvier à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président. Mme Francine CHAUSSERAY a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 21 janvier 2020
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 20 titulaires / 1 suppléant
Absents, excusés : 11 titulaires / 30 suppléants
Votants : 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François	FOUILLET Olivier,		
Parthenay-Gâtine	CUBAUD Olivier, GAILLARD Didier, ALBERT Philippe, BELY Françoise, GUERIN Jean-Claude, BOUCHER Hervé-Loïc, DUFOUR Jean-Paul, DIEUMEGARD Claude,	BERGEON Patrice, ROUVREAU Laurent, LARGEAU Béatrice, GILBERT Véronique, BRESCIA Nathalie, De TALHOUET ROY Hervé,	SICAUD Mickaël	
Val de Gâtine	MINEAU Nadine, CHAUSSERAY Francine, BOUJU Gilles, DOUTEAU Patrice, OLIVIER Pascal, MORIN Joël, CANTET Jean-Paul	BARANGER Johann, LEMAITRE Thierry, GUERIT Jean-Philippe, BASTY Jean-Pierre, RIMBEAU Jean-Pierre EVRARD Elisabeth		ATTOU Yves

Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Les membres présents sont invités à suivre sur le document remis détaillé ci-dessous, ainsi que sur écran, les orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

Présentation des orientations budgétaires 2020

- Une structure budgétaire qui s'adapte aux nouveaux besoins et dispositifs de développement.
- Les orientations pour le Budget de Fonctionnement 2020
- Les orientations pour le Budget d'investissement 2020 et l'endettement

Depuis plusieurs années le budget du Pays s'adapte d'année après année aux nouvelles politiques européenne, nationale, régionale et départementale. C'est pourquoi nous souhaitons vous rappeler dans un premier temps quelques éléments de la structuration actuelle du budget.

1 - Une structure budgétaire qui s'adapte aux nouveaux dispositifs de développement et aux nouveaux projets.

La structure du budget du Pays s'adapte chaque année pour répondre aux exigences des contractualisations régionales, nationales et européennes. Les nouvelles contractualisations n'impliquent plus de gestion directe de crédits, elles reposent exclusivement sur le pilotage et l'ingénierie mise à disposition des porteurs de projets. Seul le programme FISAC nous impose de maintenir jusqu'à son terme un budget annexe « Economie », cela permet une meilleure lisibilité des fonds gérés directement par le Pays pour ce programme. Le projet de « Parc naturel régional » n'impose pas de modification structurelle. L'ensemble des dépenses et crédits qui s'y rattachent s'inscrivent dans le budget principal du Pays.

A - Les programmes actuels s'appuient sur une ingénierie spécifique

Le programme LEADER 2015-2021

C'est la 4^{ème} génération de LEADER. Le Pays est retenu sans discontinuité depuis 1996. La programmation actuelle est dotée de **1 614 745 €** de fonds FEADER pour soutenir des projets sur le territoire. **95%** de ces crédits sont fléchés sur des projets. Mais seulement **447 000€** ont été payés aux porteurs de projet. Le changement d'autorité de gestion a posé d'énormes problèmes fonctionnement. Le Pays a mobilisé **1,75 ETP** (animateur et gestionnaire) chaque année pour assurer le pilotage du dispositif et l'appui technique aux porteurs de projets.

Le contrat régional de dynamisation et de cohésion

2018 avait été consacré à la préparation du contrat. 2019 a été la première année de mise en œuvre du contrat de « dynamisation et de cohésion », ce dernier ayant été signé le 16 octobre dernier.

Cette nouvelle génération de contrat n'implique aucun engagement financier ferme de la part de la région. Il n'y a donc pas de crédits spécifiques qui sont affectés au contrat de la Gâtine. Il s'agit d'un cadre permettant de valider des projets du territoire en accord avec les compétences régionales et les enjeux locaux. Même si des crédits sont pré-identifiés par la région, chaque projet devra individuellement être instruit par les services régionaux et validé en commission permanente pour être financé.

La Région a confié au Pays la mission de pilotage du contrat pour un mi-temps. De même au regard des enjeux du territoire, la région peut cofinancer des chargés de mission thématiques.

Le contrat de ruralité 2017-2020

Créé à la suite du Comité interministériel aux ruralités de mai 2016, le Pays de Gâtine a signé l'accord cadre de ce contrat le 16 mars 2017 pour une période de 4 ans (2017-2020). La convention financière 2019 a permis de mobiliser 640 000 € pour des projets de Gâtine.

Nous ne connaissons pas encore la dotation 2020. Le pilotage de ce contrat est assuré par le Pays en relation avec les services de la sous-préfecture de Parthenay mais sans aucun cofinancement de l'Etat sur l'ingénierie. C'est l'exemple même des nouveaux dispositifs qui font appel à une ingénierie spécifique mais dont le coût n'est pas intégré au programme.

2020 est la dernière année de ce contrat qui sera remplacé par un contrat de cohésion qui devrait adopter la même durée que la future programmation de fonds européens 2021-2027.

L'opération collective FISAC 2017-2020

Le Pays de Gâtine a été retenu dans le cadre de l'opération collective FISAC 2016. Une subvention globale de 147 200 € a été accordée dans l'objectif de soutenir en direct les entreprises autour des objectifs suivants :

- Moderniser les entreprises de proximité existantes
- Améliorer le cadre dans lequel s'exercent ces activités
- Développer une offre de services innovants mieux adaptée aux besoins des consommateurs
- Développer le professionnalisme et l'innovation
- Améliorer l'offre commerciale (au sens large)

Le dispositif FISAC peine à décoller. Et comme pour le contrat de ruralité, il demande une ingénierie spécifique qui n'est pas cofinancé par le dispositif.

C'est un dispositif qui ne sera pas renouvelé.

B - Le projet de Parc naturel régional.

Relancé en 2015, l'idée a déjà parcourue du chemin depuis le lancement des premières réflexions en 2016 et 2017, l'élaboration du dossier d'opportunité en 2018 pour aboutir avec l'obtention de l'avis d'opportunité en octobre 2019. Ce projet a pris une place importante dans la structuration budgétaire sur les derniers exercices et il va de fait prendre de l'ampleur année après année.

Une nouvelle étape démarre en 2020 avec l'écriture de la charte du PNR. L'objectif du Pays est de poursuivre le

travail le plus possible en interne en mobilisant l'ingénierie du Pays, de manière dédiée pour une partie avec 1 à 2 ETP et de manière ponctuelle avec l'ensemble des agents. Cependant des dépenses d'expertises extérieures seront nécessairement mobilisées et impacteront donc à la hausse les dépenses d'honoraires pour les 3 prochains exercices.

Le projet de PNR génère en contre partie des partenariats financiers pluriannuels, pour les uns validés comme avec la Région Nouvelle-Aquitaine et pour les autres en cours d'instruction comme par exemple avec le Département des Deux-Sèvres.

C - L'ingénierie du Pays de Gâtine en 2020

Les nouvelles contractualisations, dispositifs ou projets démontrent le rôle prépondérant de l'ingénierie territoriale. Cependant, deux dispositions existent : soit l'ingénierie est prise en compte pour la durée du projet et/ou du programme, soit elle n'est pas du tout prise en compte.

Ces deux situations mettent en avant **la fragilité de la pérennité** de l'ingénierie territoriale.

L'ingénierie est la **valeur ajoutée** d'une structure comme le Pays, qui n'a vocation ni à porter des maîtrises d'ouvrage, ni à gérer des infrastructures lourdes.

L'ingénierie ça sert à :

- **Anticiper et organiser** par la définition de grandes orientations les politiques locales et stratégiques pour le territoire en lien avec les projets des intercommunalités. Le SCoT et le projet de Parc naturel régional en sont des exemples
- **Aider**, par le conseil et l'assistance auprès des porteurs de projets, les communautés de communes, communes, associations et particuliers. Les chargés de mission interviennent depuis la définition du projet jusqu'à sa concrétisation en passant par des phases d'appui à la réflexion du projet, d'appui au recrutement de bureau d'étude ou d'équipe d'architectes dans le cadre des marchés publics.
- **Soutenir et accompagner** ces mêmes porteurs de projets par l'apport de financements obtenus dans le cadre des contractualisations du Pays ainsi qu'auprès d'autres dispositifs européens, nationaux ou régionaux.

L'ingénierie du Pays de Gâtine permet d'assurer ces missions, cependant son financement extérieur (en dehors des cotisations des communautés de communes) est de plus en plus difficile. C'est pourtant un exemple de mutualisation de moyens qui existe depuis 40 ans en Gâtine et qui est une richesse pour son territoire. Cela permet une équité territoriale en faisant bénéficier toutes les collectivités petites ou grandes d'un niveau d'expertise reconnu, quelle que soit la nature du porteur de projet, sans en privilégier aucune.

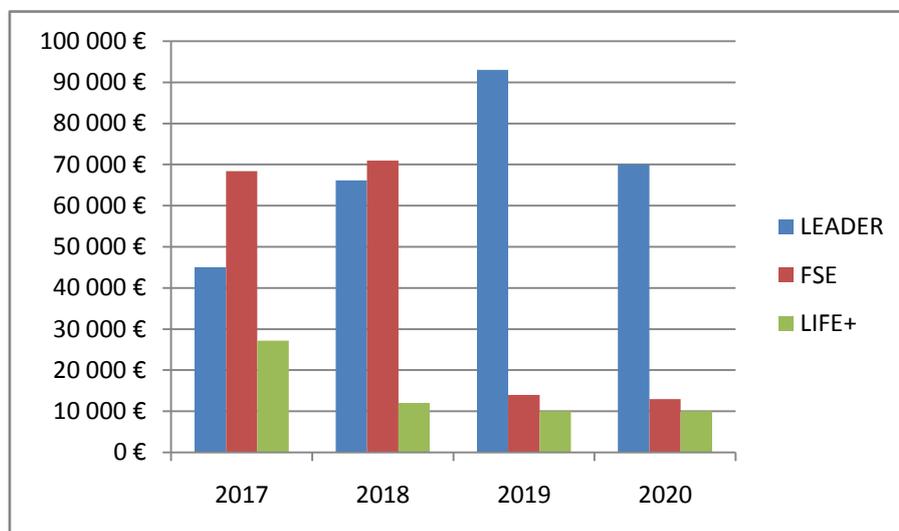
2 - Les orientations pour le Budget de Fonctionnement 2020

A / Les recettes :

1- Les partenaires financiers :

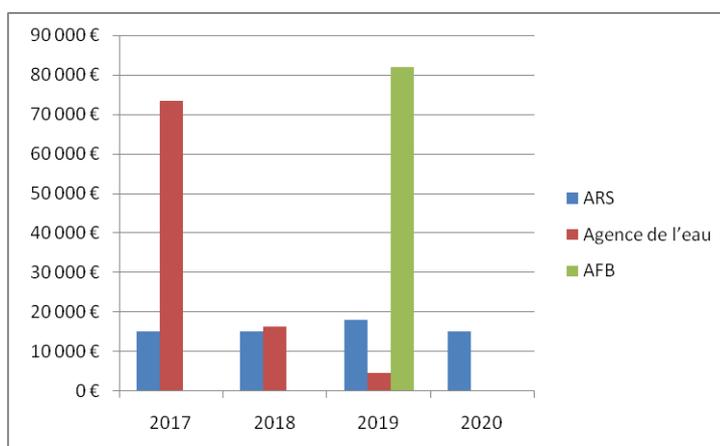
- **L'Europe** dans le cadre de différents programmes, nous permet de mobiliser des cofinancements pour l'animation et le fonctionnement des dispositifs. C'est le cas historiquement du programme LEADER, cela l'est moins pour le PLIE avec le FSE depuis le transfert à la MDE depuis 2019. Mais ce transfert n'a pas d'impact sur les comptes du Pays puisque dans le cadre de la mise à disposition de Josélita Javaloyes, la Maison de l'emploi paiera au Pays le temps de mise à disposition et elle recevra en retour les crédits FSE correspondants. Enfin, le projet LIFE «Pâturage Tournant Dynamique» apporte également un cofinancement sur le temps passé dans le cadre des missions confiées au Pays.

	2017	2018	2019	2020
LEADER	45 028 €	66 150 €	93 000 €	70 000 €
FSE	68 436 €	71 000 €	14 000 €	13 000 €
LIFE+	27 205 €	12 000 €	10 000 €	10 000 €
Total	140 669 €	149 150 €	117 000 €	93 000 €



- L'État** dans le cadre d'un seul dispositif pour 2020 via l'Agence Régionale de Santé pour le pilotage du Contrat Local de Santé. Cependant dès crédits importants ont été attribués par l'Agence Française de la Biodiversité pour l'AMI Atlas de la biodiversité, 275 612€ sur trois ans. Une première partie de ces crédits a été perçue en 2019, un deuxième acompte le sera en 2021 et le solde sur l'année suivante. Ces crédits sont extrêmement rares et vont contribuer directement à enrichir les études « biodiversité » du projet de PNR.

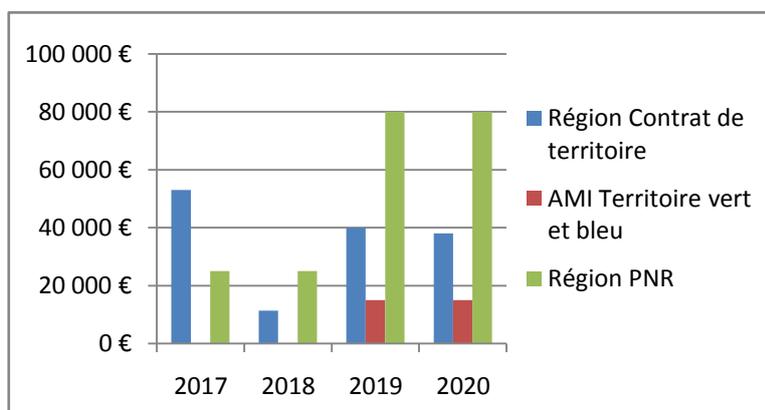
	2017	2018	2019	2020
ARS	15 000 €	15 000 €	18 000 €	15 000 €
Agence de l'eau	73 484 €	16 441 €	4 690 €	0 €
AFB			82 000 €	
Total	88 484 €	31 441 €	104 690 €	15 000 €



- **Le Conseil Régional** avec le Contrat Régional de Dynamisation et de cohésion qui cofinance l'ingénierie territoriale du Pays. 2019 a été la première année de fonctionnement total avec une intervention financière de la région sur la coordination mais également sur l'ingénierie de projet sur les thématiques : économie, santé et le programme LEADER.

La Région est également le partenaire principal du Pays pour le projet de PNR. Elle nous a accordée en 2017 une subvention de 50 000€ pour la phase dossier d'opportunité qui s'est déclinée sur 2 ans. La région s'est de nouveau engagée à nous accompagner dans le cadre d'une convention pluriannuelle et d'un financement de 80 000€ par an pour la phase d'écriture de la charte.

	2017	2018	2019	2020
Région Contrat de territoire	53 000 €	11 346 €	40 000 €	38 000 €
AMI Territoire vert et bleu			15 000 €	15 000 €
Région PNR	25 000 €	25 000 €	80 000 €	80 000 €
Total	78 000 €	36 346 €	135 000 €	133 000 €



- **Le Département** dans le cadre du PLIE, apporte un cofinancement sur la mission « Référent de parcours emploi » au titre du Programme Départemental d'Insertion. Cette recette est stable : 3 600 €.

Le Pays a sollicité le Département pour cofinancer plusieurs études dans le cadre du projet de PNR sur le paysage, la haie et le patrimoine naturel. Cette sollicitation est en instruction par les services du conseil départemental.

2 – Les autres participations :

Elles proviennent des locations de bureaux, de la production électrique des panneaux photovoltaïques installés sur le toit des locaux de la Banque Alimentaire et les refacturations liées aux personnels mis à disposition.

Les locations de bureaux : 34 500 €

La production photovoltaïque : 9 000 €

Les remboursements liés à des personnels mis à disposition ou en détachement : 40 000€

3 – Les cotisations des collectivités membres du PETR du Pays Gâtine :

Les cotisations constituent l'essentiel des recettes propres du Pays. Elles sont de deux types :

- **La cotisation « Statutaire »**
Elle est calculée en fonction de la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- **Les cotisations spécifiques**
Ces cotisations permettent de financer une mission ou un dispositif spécifique.

La cotisation « Statutaire »

La cotisation 2019 était de 4,70 € par habitant. La population légale au 1^{er} janvier 2020 du Pays a continué de diminuer et s'est établie à 65 920 habitants. (66 173 hab. en 2019)

Il est proposé de maintenir cette cotisation à 4,70 € pour 2020, ce qui représente un total de cotisation de 309 824 €.

Les cotisations spécifiques

Elles seront de deux types pour cette année.

La cotisation « **tourisme** » qui va permettre de financer la mission et le poste de chargé de développement tourisme. Elle est prévue à un montant de 0,75 € par habitant ce qui représente un total de cotisation, au regard de la population légale, de 49 440 €.

La cotisation « **économie** » qui permet de financer la part du Pays (50 %) dans le dispositif FISAC, pour soutenir les projets d'investissement des petites entreprises commerciales et artisanales du territoire.

Il est proposé pour 2020, de maintenir la cotisation à **0,35 €** par habitant pour financer la part Pays afin de soutenir les projets des entreprises.

B / Les dépenses

Le Budget principal reste stable par rapport aux dernières années. Les dépenses 2020 seront affectées en grande majorité à l'ingénierie dans le cadre du projet de PNR et du pilotage des dispositifs contractuels et des missions d'appui aux porteurs de projets ou de mutualisation avec les intercommunalités (PCAET, tourisme).

Les dépenses d'étude concerneront principalement le projet de PNR. Les dépenses liées au programme Life Pâturage Tournant Dynamique seront les dernières et correspondront aux dépenses du séminaire de clôture puisque le programme est dans sa dernière année.

70 % des dépenses de l'exercice 2020 sont concentrées sur deux grands postes budgétaires :

- l'ingénierie avec les dépenses de personnels
- les honoraires liés aux études.

1- Les dépenses de personnels.

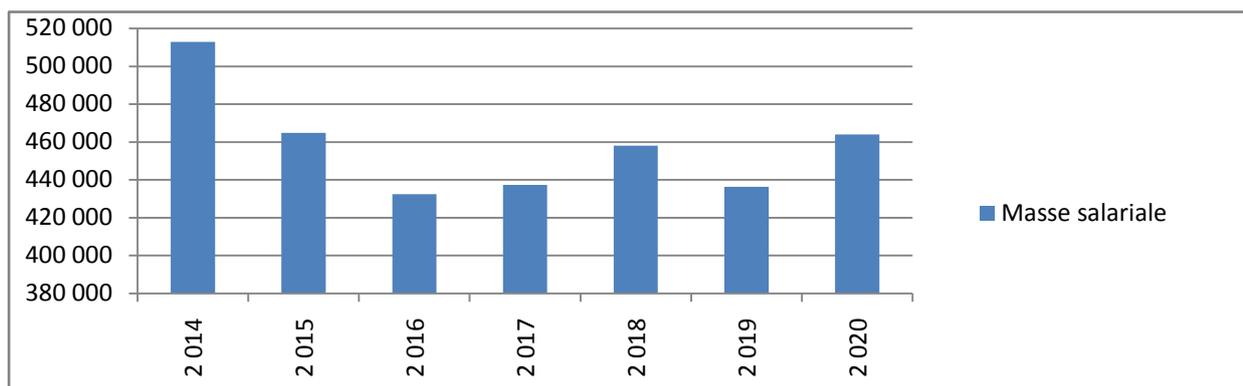
Elles représentent 55 % des dépenses de fonctionnement du budget principal. Cela demeure le poste de dépenses le plus important car il reflète le cœur des missions du Pays.

L'effectif du Pays au 1^{er} janvier 2020 est composé de 10 agents pour (10 ETP) dont 6 chargés de mission, 1 directeur chargé également de plusieurs missions thématiques, 3 agents administratifs.

A cet effectif il faut ajouter le temps passé par Roch Touzé (CARUG) sur la mission « développement culturel » à hauteur de 0,5 ETP et Céline Karasinski (Chambre d'agriculture) sur la mission « animateur Leader » également pour 0,5 ETP. Ainsi qu'un nouveau chargé de mission sur la thématique « Paysage, haie et patrimoine naturel » dans le cadre du PNR. Ce recrutement ne se fera qu'en milieu d'année 2020.

L'effectif total reflété par la masse salariale en 2020 est de 12 salariés pour 11,5 ETP.

Nb. ETP	Exercices	Masse salariale	Variation N-1
13	2014	512 947	-0,46%
12	2015	464 845	-9,38%
11	2016	432 510	-6,96%
11	2017	437 381	1,13%
11,5	2018	458 150	4,75%
11	2019	436 300	-4,77%
11,5	2020	464 000	6,09%



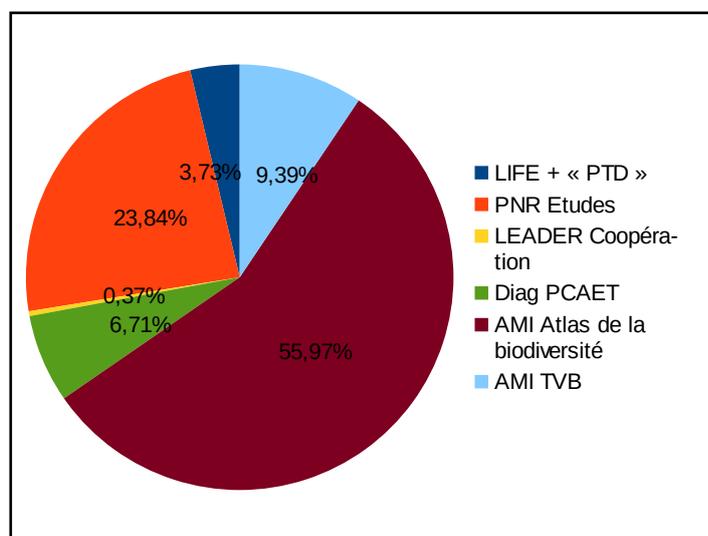
Effectifs du PETR du Pays de Gâtine – Janvier 2020

Cat. hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Intitulé du métier	Statut	Sexe	Temps complet ou non	Durée hebdo de travail	Position au 01/01/2020
Postes Administratifs								
A	Attaché Territorial	Attaché	Directeur	Titulaire FPT	M	complet	35h	activité
C	Adjoint Adm. Territorial	Adj. Adm	Secrétariat administration générale		F			
C	Adjoint Adm. Territorial	Adj. Adm ppal 1ere cl	Secrétariat Administratif et comptable		F			
C	Adjoint Adm. Territorial	Adj. Adm ppal 2e cl	Secrétariat administratif et fonds européens		F			
Postes de Chargés de mission								
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission TIC SIG	Titulaire FPT	M	complet	35h	activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Coordinatrice des parcours emplois PLIE		F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Cheffe de projet PNR	Contractuel CDD droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission Urbanisme SCoT PCAET	Contractuel CDD droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission économie et politiques contractuelles	Contractuel CDD droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission Développement touristique	Contractuel CDI droit pub	F			activité

2- Les honoraires :

Ils représenteront cette année encore un poste de dépenses important en fonctionnement (135 000€). Elles correspondent aux dépenses relatives aux études ou prestations extérieures.

Le premier poste de dépense est consacré au projet de PNR. Même si nous distinguons pour une raison analytique les dépenses liées aux AMI TVB et Atlas de la biodiversité, l'ensemble de ces dépenses contribuent au projet de PNR.



3- Les Charges financières et la trésorerie :

Elles sont liées à la gestion de la trésorerie du Pays et du décalage entre les paiements et la réception des financements. La trésorerie du Pays reste comme par les années passées un point difficile. Pour cela, le Pays dispose d'une ligne de trésorerie affectée au budget principal mais nous allons également renouveler un emprunt de trésorerie sur 24 mois d'un montant de 150 000€ comme cela avait été fait pour solder l'inventaire des zones humides. Cela va permettre de faire l'avance de trésorerie pour plusieurs programmes et études concernant le PNR dans l'attente des crédits.

Les retards des paiements des programmes européens LEADER et PLIE (une partie du solde de 2018 reste à percevoir) impactent également très fortement la trésorerie du Pays.

3 - Les orientations pour le Budget d'investissement et l'endettement

Le Pays n'ayant pas vocation à être maître d'ouvrage d'opérations d'investissements, l'essentiel des montants prévisionnels pour le budget 2020 correspondent à des prévisions de dépenses pour remplacer du mobilier ou du matériel informatique.

En ce qui concerne l'endettement du Pays, il reste faible. La dette actuelle correspond à deux emprunts réalisés pour l'aménagement du siège administratif du Pays et de l'extension des locaux loués à la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres. Ces emprunts courent jusqu'en 2022. Le capital restant dû est de 57 826 €. Le capital amorti pour l'exercice 2020 sera de 27 335 €.

Comme pour les années passées, la section d'investissement sera impactée par l'emprunt de trésorerie qui sera réalisé en cours d'année.

Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD